Désenclavement du Limousin, publication du rapport Delebarre

jeudi 27 juillet 2017, par lpe

Elisabeth BORNE, Ministre chargée des Transports, a reçu Michel Delebarre, ancien Ministre d'Etat, Sénateur du Nord, parlementaire en mission auprès du Gouvernement, qui lui a présenté son rapport relatif au désenclavement du Limousin et des territoires limitrophes. Cette mission lui avait été confiée par le précédent Gouvernement, suite à l'annulation par le Conseil d'Etat le 15 avril 2016 de la déclaration d'utilité publique du projet de barreau à grande vitesse Poitiers-Limoges.

Afin de désenclaver ce territoire et tenant compte de l'annulation de la déclaration d'utilité publique, Michel Delebarre préconise dans son rapport la modernisation de la ligne existant actuellement entre Poitiers et Limoges, afin d'y faire circuler des TER mais également des TGV en provenance de la ligne Paris-Bordeaux. Le rapport précise que cette solution doit se déployer en parallèle de la pérennisation de l'axe historique POLT. Il recommande également une série d'autres pistes alternatives visant à améliorer rapidement la desserte de ce territoire. L'ensemble de ces préconisations va désormais faire l'objet d'un examen approfondi par le Gouvernement et les services de l'Etat, en lien étroit avec les élus du territoire.

Elisabeth Borne tient à saluer la grande qualité de cette mission conduite par Michel Delebarre, dont les travaux s'inscrivent pleinement dans la démarche annoncée par le Gouvernement d'apporter une réponse adaptée aux besoins de mobilité des Français en favorisant notamment la modernisation des réseaux existants.

La ministre rappelle que seront lancées à la rentrée des Assises de la mobilité, qui doivent permettre d'identifier les besoins et attentes prioritaires des Français en matière de mobilité et de faire émerger de nouvelles solutions, en écoutant largement les usagers, les collectivités, les opérateurs, les acteurs économiques et les ONG, avec une attention particulière aux transports de la vie quotidienne et aux zones rurales et périurbaines. Ces Assises de la mobilité prépareront une Loi d'orientation des mobilités, qui sera présentée au premier semestre 2018 et traduira ces priorités à travers une programmation des investissements. Les solutions de mobilité pour le Limousin et ses territoires limitrophes prendront toute leur place dans cette démarche de concertation et de programmation.

Elisabeth Borne a indiqué : « Le Gouvernement se fixe comme cap d'assurer la mobilité pour tous et pour tous les territoires. Le Limousin et ses territoires limitrophes soulèvent des enjeux majeurs de désenclavement. Ma priorité est d'y apporter les réponses les plus pertinentes pour améliorer concrètement et rapidement la desserte de ce territoire. Les conclusions de ce rapport constituent à ce titre des pistes importantes qui vont guider nos réflexions et nos travaux, notamment dans le cadre des Assises de la mobilité et de la loi de programmation des investissements, en y associant les élus et les acteurs ».

Une réunion se tiendra à la rentrée avec les élus du territoire, afin d'évoquer avec eux les pistes présentées dans ce rapport.

Le rapport de mission est publié dès aujourd’hui sur le site du ministère : Accessibilité du Limousin et des territoires limitrophes